

Une cité planifiée et une cité spontanée (Fort-de-France, Martinique)

Romain Paquette

Volume 13, numéro 29, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/020862ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/020862ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paquette, R. (1969). Une cité planifiée et une cité spontanée (Fort-de-France, Martinique). *Cahiers de géographie du Québec*, 13(29), 169–186.
<https://doi.org/10.7202/020862ar>

Résumé de l'article

L'auteur fait une étude comparative de deux quartiers résidentiels de Fort-de-France, ville « primate » de la Martinique. L'un présente plusieurs caractères des Habitations à Loyer Modique (HLM) françaises ; son inspiration et son financement proviennent de l'extérieur du pays. L'autre résulte d'un ajustement spontané de la population qui a su profiter d'une ambiguïté dans la répartition des pouvoirs administratifs entre l'Etat et la Commune ; son inspiration et son financement relèvent directement du dynamisme interne de sa population. La cité spontanée ébranle les conceptions d'un certain urbanisme de prestige qui, en invoquant des critères élaborés dans les pays riches, y voit une forme de bidonville respectable ; mais elle reflète davantage les goûts et la situation économique de ses habitants qui ainsi ont créé leur propre milieu urbain à un rythme plus sécurisant.

UNE CITÉ PLANIFIÉE ET UNE CITÉ SPONTANÉE* (FORT-DE-FRANCE, MARTINIQUE)

par

Romain PAQUETTE

Département de géographie, université de Sherbrooke

Dans les pays en voie de développement, l'urbanisation progresse à pas de géant. Cependant, le rythme de l'industrialisation accuse beaucoup de lenteur. Le fossé ne cesse de se creuser entre industrialisation et urbanisation. Un fort pourcentage de la population vivant en territoire urbain se voit ainsi réduit à un état de sous-emploi permanent¹ ou de chômage prolongé. Pour résoudre ce problème, Arthur Lewis a calculé qu'aux seules Antilles britanniques il faudrait créer, chaque année pendant une période minimum de dix ans, un nombre d'emplois équivalant au moins à 8.8% des emplois existant dans l'industrie²; si l'on considère que dans ces îles le chômage touchait 16% de la main d'oeuvre en 1960³, on mesure mieux l'ampleur du problème de l'emploi dans ces pays. Dans une étude portant sur Kingston, en Jamaïque, Clarke conclut que l'industrie moderne ne parviendra pas à fournir des emplois en nombre suffisant dans les années à venir⁴, alors que les masses rurales continueront d'affluer à Kingston. Dans les Antilles françaises, le problème se présente de façon aussi aiguë, même s'il se camoufle sous la façade d'une prospérité artificielle⁵.

La masse des travailleurs ainsi sous-employés ou non-employés en milieu urbain parvient souvent à s'ajuster à son sort. Des chercheurs ont étudié les « réseaux d'entraide » qui se sont développés spontanément en plusieurs villes des pays en voie de développement⁶. Sautter a particulièrement bien décrit ce qu'il appelle de façon un peu dérogatoire l'échappatoire des activi-

* Ce texte a fait l'objet d'une communication au Congrès de l'Association canadienne des géographes, en août 1969, à Saint-Jean, Terre-Neuve. L'auteur a effectué ses recherches grâce à l'aide du Centre sur les pays en voie de développement de l'université McGill. La cueillette des données s'est faite en juillet 1967.

¹ LACOSTE, Yves, *Géographie du sous-développement*, P.U.F., 1965, pp. 101-102.

² LEWIS, Arthur, *The Industrialization of the British West Indies*, p. 11, n° 35.

³ GIBBONS, W.J., *Economic and demographic factors in improving living levels in the Caribbean region*, dans *Review of Social Economy*, 25 (1967), p. 78.

⁴ CLARKE, C.G., (1966), *Population Pressure in Kingston, Jamaica; A Study of Unemployment and Overcrowding*, in *Transactions and Papers*, Publication n° 38, pp. 165-1967, pp. 21-29.

⁵ Cf. Cahiers CERAG, JOUANDET-BERNADET, R., *Les expériences antillaises d'industrialisation*, Cahier n° 4, Nov. 1964; PETER, G., *Industrie et surpeuplement aux Antilles*, Cahier n° 10, 1er trimestre 1966.

⁶ Cf. GUTKIND, P.C.W., *The Energy of Despair. Social Organization of the Unemployed in two African Cities: Lagos and Nairobi*, dans *Civilizations*, Vol. 17, n° 3, 1967; et n° 4, 1967.

tés péri-urbaines⁷. Dans l'optique occidentale où se place ce géographe, de telles activités n'apparaissent que comme des pis-aller qui appellent des correctifs immédiats. Il reconnaît que les correctifs proposés n'ont jamais rencontré que des succès très partiels, sinon des échecs complets. L'hypothèse que ces « échappatoires » pourraient contenir des éléments positifs de solution n'a été considérée sérieusement par les chercheurs scientifiques que dans les dernières années. William Mangin s'est révélé un pionnier en ce domaine avec la publication d'un article sur les bidonvilles de Lima⁸ ; mais le travail le plus intéressant est sans contredit celui de John C. Turner, paru récemment⁹. A l'aide de données provenant de quarante grandes villes et d'une douzaine de plus petites, l'auteur établit dans cette étude une typologie évolutive des bidonvilles. Dans cette perspective, ces lieux de misère peuvent servir à véhiculer le progrès.

Au fond de notre approche du problème urbain dans les pays en voie de développement, se trouve une idée trop étroite ou trop occidentale de ce qui constitue une ville. Le modèle de la ville pré-industrielle, proposé par Sjöberg en 1960¹⁰, reste souvent sous-jacent à notre réflexion sur ce problème. La ville nous apparaît comme étant nécessairement associée à l'industrie, selon des schèmes de pensée propres aux pays dits développés. La ville n'est pas vue dans ses caractéristiques propres, telle qu'elle se rencontre en pays en voie de développement, mais plutôt dans ses déviations du modèle courant, le modèle industriel. La typologie qui prédomine actuellement propose ce modèle comme ayant presque valeur d'idéal. Sjöberg propose une rupture avec le passé pour une adoption plus rapide des formes urbaines industrielles¹¹. En ce sens, il s'oppose clairement à Suzuki, qui cherche à définir la ville en partant de la base, c'est-à-dire de données enregistrées sur le terrain. Cette analyse l'amène à suggérer l'existence d'une ville à caractères paysans, une « peasant-like city », plutôt qu'une ville encore mal industrialisée ou « pré-industrielle »¹².

Ce type de ville, une fois reconnu à sa juste valeur, pourrait bien avoir l'avantage de fournir des orientations pour une planification qui soit plus acceptable par les classes défavorisées de la société. Car il semble bien que l'existence d'une catégorie d'ouvriers à faibles revenus doive demeurer encore longtemps un fait social dans les pays moins favorisés. Dans cette

⁷ SAUTTER, Gilles, *De L'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*, Mouton & Co., 1966, 2 tomes, 1028 pages.

⁸ MANGIN, William, *Squatter Settlements*, dans *Scientific American*, Vol. 217, n° 4, 1967, pp. 21-29.

⁹ TURNER, John F.C., *Uncontrolled Urban Settlement: Problems and Policies*, in *The City in Newly Developing Countries, Readings on Urbanism and Urbanization*, dirigé par Gerald BREESE, Prentice-Hall, 1969, pp. 507-534.

¹⁰ SJOBERG, Gideon, *The Preindustrial City, Past and Present*, The Free Press, New York, Collier-Macmillan Limited, London, 1960 ; Paperback, 1965, 343 pages.

¹¹ *Idem*, p. 227.

¹² SUZUKI, P., *Encounters with Istanbul: Urban Peasants and Village Peasants*, in *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 5, 1964, pp. 208-216.

Les approches contraires de Suzuki et de Sjöberg s'insèrent dans un contexte de controverses qui dépasse le sujet présentement à l'étude. Le thème de la participation des populations locales dans la planification du développement économique de leur région ou de leur pays est de plus en plus à l'ordre du jour. Le Bureau de l'Aménagement de l'Est du Québec a contribué à le populariser. Un ouvrage récent, publié par le National Training Laboratory, en fait l'application au développement urbain : Hans B.C. SPIEGEL, *Citizen Participation in Urban Development*, Vol I — *Concepts and Issues*, Center for Community Affairs, NTL Institute for Applied Behavioral Science, 1968, 291 pages.

hypothèse, les modes d'adaptation spontanée des immigrants au milieu urbain, surtout de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un emploi stable, ont une valeur d'enseignement pour les urbanistes et les planificateurs. On peut même aller jusqu'à penser que ces modes, encore très mal connus, ont plus de valeur pour les pays en voie de développement que les généralisations établies à partir d'expériences étrangères. Un modèle urbain pourrait ainsi être proposé qui maximiserait les avantages révélés par les modes spontanés d'adaptation de ces gens, sans rejeter pour autant l'importation de formules plus modernes.

Le décalage grandissant entre urbanisation et industrialisation nous oblige à chercher ailleurs que dans le modèle de Sjoberg. Son choix de la technologie comme variable indépendante en réduit considérablement l'application¹³. D'ailleurs Sjoberg lui-même reconnaît que l'équilibre entre changement rapide et continuité est difficile à établir¹⁴. Au nom de la foi dans la puissance de la technique moderne, le gouvernement français a investi des sommes fabuleuses dans la création de cités neuves à Fort-de-France (Martinique) et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), dans le but de fournir des logements aux économiquement faibles. Mais, malgré cette infusion massive de capital, le chômage et le sous-emploi continuent de régner très largement, forçant les économiquement faibles à inventer des formules neuves pour se loger en ville, en marge des cités officielles mises à leur disposition par le gouvernement. Le cas de Pointe-à-Pitre a déjà été analysé ailleurs¹⁵ ; c'est Fort-de-France qui servira cette fois de sujet d'analyse.

I. DESCRIPTION DES DEUX BANLIEUES

En 1954, l'agglomération de Fort-de-France réunissait sur son territoire 28.3% de la population totale de la Martinique ; cette part était montée à 31% en 1962¹⁶. Le recensement de 1967 révélait qu'elle s'était encore accrue d'un autre 2% en moins de cinq ans. La ville revêt donc une importance croissante dans son pays. L'ampleur de cette croissance ressort davantage dans les chiffres absolus. La population agglomérée de la seule commune de Fort-de-France a enregistré une augmentation de 85.8% entre les recensements de 1954 et 1962¹⁷, passant de 40,384 à 76,673 ; entre les deux derniers recensements (1961 et 1967), l'augmentation enregistrée atteignait encore 25.3%, la population agglomérée passant à 93,598. Celle de la commune de Schoelcher, partie intégrante de l'agglomération de Fort-de-France, croissait de façon encore plus spectaculaire entre 1954 et 1962, soit 431% (passant de 724 à 3,879 habitants) ; en 1967, elle avait presque triplé (278%), sa population atteignant 10,817 personnes.

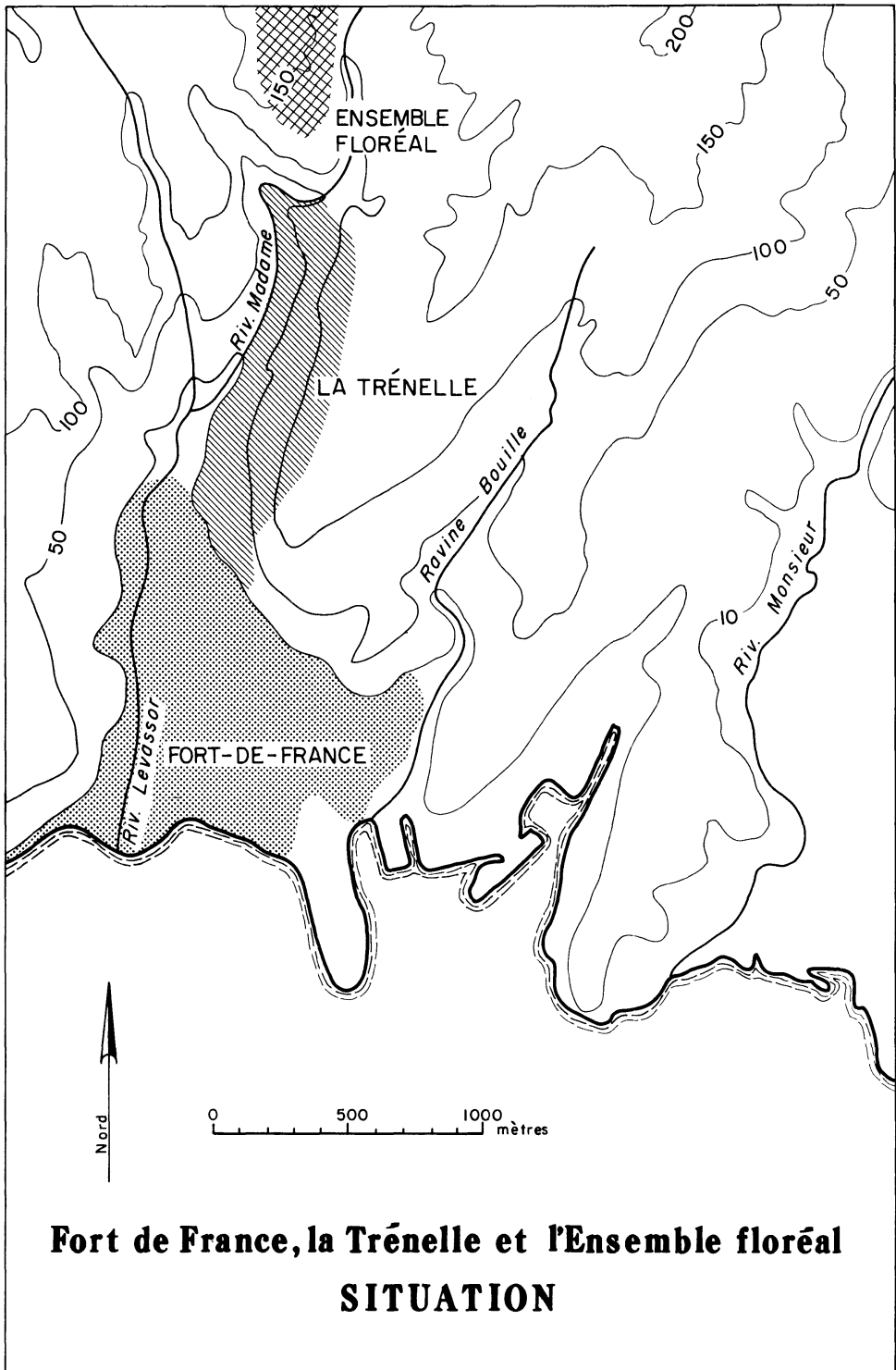
¹³ BREESE, Gerald, *Urbanization in Newly Developing Countries*, Prentice-Hall, 1966, pp. 50-51.

¹⁴ SJOBERG, *Op. Cit.*, p. 228.

¹⁵ PAQUETTE, R., *Divergences de politique en matière d'habitation populaire dans les villes antillaises : une ville française et une ville anglaise*, dans *La Revue de Géographie de Montréal*, XXIII (1969), n° 2, pp. 123-136.

¹⁶ BERINGUIER, *L'espace régional martiniquais*, Cahiers CERAG, n° 3, Nov. 1964, premier tome, p. 170.

¹⁷ *Idem*, p. 107.



Fort de France, la Trénelles et l'Ensemble floréal
SITUATION

Figure 1

Il va sans dire qu'une telle croissance exerce sur l'espace environnant une pression très forte, accentuée par la topographie contrastée du site urbain. La ville de Fort-de-France a d'abord occupé une étroite plaine fluviale entre deux cours d'eau, la rivière Levassor et la ravine Bouillé, enserrée de tous côtés, sauf sur la façade maritime, par une muraille montagneuse (figure 1). Ce n'est qu'au cours du siècle présent qu'elle a enjambé cette muraille pour s'étaler à l'aise sur les hauts plateaux environnants. Dans le processus initial d'expansion urbaine, les terrains situés sur les flancs de montagne entre la plaine et les plateaux sont demeurés vagues ; leurs fortes déclivités rendaient onéreuse l'installation des services nécessaires à toute communauté urbaine.

Dans les campagnes de la Martinique, les terres basses avaient très tôt été accaparées par les grands planteurs, ne laissant généralement à la masse des paysans que les terrains accidentés des flancs de « mornes ». Pareillement, à Fort-de-France, les classes privilégiées s'installèrent d'abord dans la basse ville ; avec l'avènement de l'automobile, elles purent transporter leurs résidences sur les plateaux mieux ventilés qui surplombent la ville. Les petits salariés qui ne trouvaient pas à se loger dans la basse ville se virent contraints de se regrouper sur les difficiles terrains intermédiaires. C'est là que prit racine la cité spontanée de La Trénelle (figure 1). Avec l'avènement de la SIAG (Société Immobilière Antilles-Guyane), la corrélation existant entre stratification sociale et topographie devient moins positive. Les petits salariés commencèrent alors à se loger sur les hauts plateaux ; ainsi, c'est à leur intention que l'Ensemble Floréal fut construit (figure 1) au début des années soixante. Ce sont ces deux cités qui seront étudiées dans cet article.

Parmi les multiples cités spontanées de Fort-de-France, certaines présentent des caractères de bidonville plus prononcés que La Trénelle. Volga-Plage et la Cité Texaco¹⁸ en sont des exemples frappants. Comme La Trénelle se situe à un stade plus avancé d'évolution de l'habitat¹⁹, elle se prêtait mieux à une étude qui voulait faire ressortir les avantages respectifs de l'habitat spontané et de l'habitat planifié. Parmi les cités spontanées, La Trénelle vient présentement en tête ; son développement, accompli par son dynamisme interne avec la coopération de la municipalité, a pu progresser rapidement au cours des vingt dernières années. Ce progrès est entièrement le fruit du travail et des économies de ses habitants. A l'opposé, l'Ensemble Floréal représente une forme de développement urbain qui résulte complètement d'un dynamisme externe. Le capital nécessaire pour sa construction a été importé de la France métropolitaine ; les plans mêmes qui ont servi à son élaboration sont des emprunts de l'extérieur, auxquels quelques retouches mineures ont été faites pour leur donner un vernis d'adaptation au milieu tropical.

1. La Trénelle

Le domaine de la Trénelle a été acheté par la commune de Fort-de-France en juin 1920. Situé sur le flanc oriental de la vallée de la rivière

¹⁸ Ces deux bidonvilles sont situés sur des terrains appartenant au Département (i.e. à l'Etat). Le peuplement s'y fait dans une anarchie totale, puisque la commune n'y exerce aucun contrôle.

¹⁹ La Trénelle n'est pas un cas unique à Fort-de-France. La Redoute, plus développé et plus restreint en étendue, présentait un exemple plus patent ; mais la plus grande proximité de La Trénelle du centre-ville facilitait le travail de la recherche.

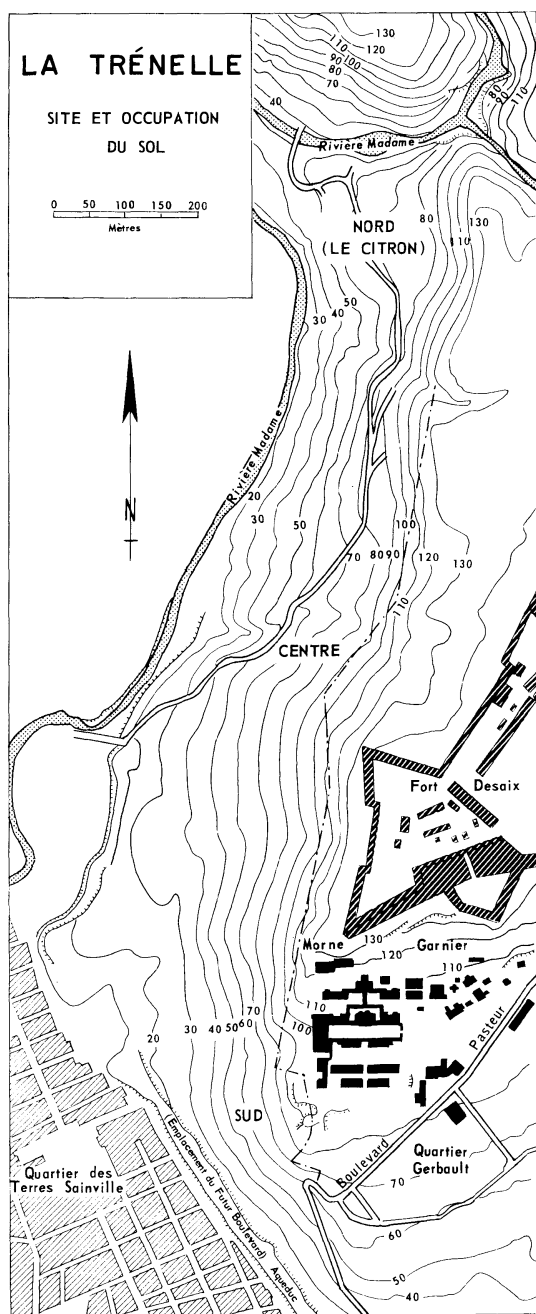


Figure 2

²⁰ Westmount est un quartier « fashionable » de Montréal, situé sur le flanc du Mont-Royal, presque au coeur de la ville.

Madame (figure 2), sa mise en valeur aurait exigé de lourds investissements à cause de sa forte déclivité. En moins de 300 mètres au centre, ce terrain subit une dénivellation de presque 110 mètres ; au nord et au sud, cette même dénivellation ne prend que 200 mètres à l'horizontale. En conséquence, La Trénelle ne servait au début qu'à la culture d'arbres fruitiers : arbres à pain, orangers, manguiers, bananiers, avocatiers, cocotiers et autres arbres du même genre. L'escarpement particulièrement aigu de sa frange supérieure en faisait un véritable cul-de-sac ; la route joignant la plaine avec le plateau emprunta spontanément le flanc occidental de la vallée de la rivière Madame (figure 1), favorisant pendant longtemps l'isolement de La Trénelle. Mais c'est surtout son appartenance à la commune de Fort-de-France qui a empêché que des particuliers le développent à leur profit. Car, il faut bien le dire, le site est magnifique (figure 2). Des villas somptueuses auraient pu s'y installer, profitant d'un panorama incomparable sur la baie de Fort-de-France.

C'était l'intention de la commune, avant l'accession d'Aimé Césaire à la mairie de Fort-de-France, de faire un lotissement qui aurait été mis à la disposition de la classe privilégiée de la société martiniquaise. La Trénelle serait ainsi devenu le Westmount²⁰ de Fort-de-France. Dans cet esprit, des plans pour la construction d'un grand boulevard traversant le domaine ont été

tracés à plusieurs reprises²¹ ; mais ce n'est que récemment que l'exécution en a été sérieusement entreprise²². Si ces flancs de plateau avaient été accaparés par la classe fortunée de la population, le boulevard de la Trénelle aurait probablement vu le jour beaucoup plus tôt.

La prise de possession du domaine de la Trénelle par la commune de Fort-de-France coïncida avec une diminution de son occupation. De 1909 à 1929, le nombre de maisons qu'on y comptait baissa de 110 à 49. Le peuplement se concentrait alors dans la pointe sud-ouest, partie de La Trénelle qui se trouvait la plus rapprochée du centre-ville (figure 2). L'élan définitif qui amena l'extension de ce peuplement à l'ensemble du domaine ne fut donné que durant les années cinquante et soixante. En 1952²³, le nombre de maisons était passé à 385, réparties à travers tout le territoire, avec la seule exception de la pointe située à l'extrême nord. Cinq ans plus tard, en 1957, on enregistrait peu de changements (439 maisons), mais l'occupation de la pointe nord avait commencé (18 maisons au Citron). La densification de l'occupation s'est par la suite fortement accélérée, puisqu'en 1964 on y dénombrait 1,263 maisons²⁴. Avec une croissance pareille, leur nombre approchait probablement 2,000 en juillet 1967. En 1968, la Mairie estimait la population de La Trénelle à 14,000 habitants.

Mais l'occupation ne s'est pas accomplie selon une progression régulière commençant aux abords mêmes de la ville et se poursuivant graduellement dans la direction nord. Pour en comprendre le déroulement, il est nécessaire de parler des étapes de la carrière d'Aimé Césaire à la mairie de Fort-de-France et d'expliquer les rivalités qui existent entre les organismes de planification mis en place par la commune et par le département.

La croissance démographique extraordinaire de Fort-de-France présentait pour le maire de cette commune de graves problèmes d'espace. Les citadins en quête de place pour y ériger leurs maisons recouraient volontiers à ses services. Elu maire de Fort-de-France, Aimé Césaire demeurait fortement préoccupé par les problèmes sociaux de sa municipalité ; il mit tout en oeuvre pour aider les sans-logis. Mais sa fonction ne lui donnait pas les pouvoirs nécessaires pour y réussir pleinement. D'un côté, le droit d'accorder un permis de construction relevait uniquement de l'Etat²⁵ ; de l'autre, la commune de Fort-de-France ne recevait aucune aide de l'Etat pour l'habitat. Dans le but de satisfaire aux besoins de ses administrés, le maire de Fort-de-France se voyait dans l'obligation de contourner la loi.

Faute de revenus, il ne pouvait être question de tracer un lotissement à La Trénelle. Tout développement domiciliaire devait nécessairement revê-

²¹ Cf. DANGER, *Aménagement du Quartier haut des Terres Sainvilles*, Echelle 1:2,000, 1929 (ce plan prévoyait trois corniches parallèles situées à trois niveaux différents) ; Bureau d'Etudes des Travaux Publics, *Boulevard « La Trénelle », Planimétrie*, Echelle 1:500, 1943 (ce boulevard spacieux devait longer la base de La Trénelle en ligne droite) ; G. Rémy, *Projet de boulevard, Planimétrie, Domaine communal de La Trénelle*, Echelle 0.001 PM, 1952 (dans ce cas, le boulevard proposé aurait suivi de plus près l'ancien canal de La Trénelle).

²² En fait, ce luxueux boulevard bordé de flamboyants servira surtout de promenade. La vedette est maintenant prise par la Route départementale de « La Rocade » qui traversera la partie sud de La Trénelle et fera partie de la route ceinturant la ville de Fort-de-France.

²³ Les plans topographiques de Fort-de-France ont été tracés par le Cabinet Danger en 1952 ; ils furent ensuite remis à jour en 1957.

²⁴ Ce dénombrement a été fait par Jean Marieu, géographe qui se trouvait à l'emploi des Ateliers d'Urbanisme de Fort-de-France en 1967.

²⁵ Le mot « Etat » désigne ici la Préfecture et ses différents ministères. Rappelons que la Martinique est un département de la France.

tir un caractère provisoire. C'est ainsi qu'en 1947 fut entrepris le développement contrôlé du centre de La Trénelle (figure 2). La partie sud étant toujours réservée pour la classe aisée de la population, il fallait que tout développement se situe au-delà. Un plan fut alors dressé²⁶ ; il comprenait 233 « lots », chacun couvrant une surface d'environ 240 mètres carrés (12 par 20) ; entre les rangs de lots, des voies de 10 mètres étaient prévues. Ce n'était en aucune façon un lotissement, mais plutôt un « morcellement » tracé uniquement sur papier. Suivant des lignes purement géométriques, il ne tenait aucun compte de la déclivité particulièrement abrupte au centre de La Trénelle. Les occupants signaient un bail de cinq ans ; ils ne payaient pas de loyer, mais ils devaient déboursier annuellement la somme de 1,20 N.F. comme cotisation pour le droit d'utiliser le terrain. Respectueuse de la légalité, la municipalité leur permettait de construire leurs maisons « en matériaux légers, à titre précaire et révoquant ». De cette façon, elle n'enfreignait pas la loi, tout en soulageant la misère.

Leur terrain délimité, beaucoup de nouveaux arrivants avaient tendance à ne pas tenir compte des restrictions qui leur étaient imposées. Les chantiers de construction se trouvaient souvent à l'intérieur de la case en bois, échappant ainsi aux regards des représentants de la loi. Les murs en bois ne tombaient vraiment que le jour où la maison « en dur » était complètement terminée. Les autorités sévèrent dans les débuts, mais elles furent débordées par le nombre de contraventions. On peut penser que les gens comprenaient assez mal le partage des pouvoirs entre le département et la commune ; dans leur esprit, lorsque le maire leur accordait le droit d'utiliser un terrain, ils croyaient obtenir le droit de se comporter en véritables propriétaires. « D'après moi, la mairie m'a donné . . . » dit l'un des répondants. Ils satisfaisaient aux apparences de la loi qu'ils ne comprenaient pas, mais comme leur maire ils savaient eux aussi la contourner. Devant des faits accomplis, la loi est bien obligée de s'assouplir.

Un évènement précipita la relâche du contrôle sur le peuplement : ce fut la scission qui s'opéra vers 1952 entre le maire, M. Gratian, et une partie de son conseil municipal. Alors commença, sans même un plan provisoire, l'occupation de la partie sud de La Trénelle, cette partie qu'on tenait particulièrement à sauvegarder à cause de ses avantages panoramiques. Quand Aimé Césaire fut de nouveau réélu maire de Fort-de-France, il ne restait plus à occuper que la partie nord de la Trénelle, communément appelée Le Citron. Aujourd'hui, le peuplement de La Trénelle est considéré comme terminé. Les maisons sont généralement « en dur », à diverses étapes de leur construction, rarement terminées.

Durant le premier stage d'Aimé Césaire à la mairie, l'attribution des parcelles était fortement inspirée par la couleur politique des requérants. De 1945 à 1958, période où il était affilié au Parti Communiste Français, elles étaient accordées de préférence à ceux qui donnaient des preuves de leur acceptation du Parti. Mais, à partir de 1958, on prêta davantage attention au milieu martiniquais. Césaire avait désormais rompu avec le Parti Communiste Français. Il employa ses travailleurs sociaux à étudier les demandes de terrains qui lui parvenaient. Ainsi, les critères qui président maintenant à l'acceptation des requêtes sont perçus par les gens comme étant purement sociaux. Deux témoignages recueillis au hasard viennent à l'appui

²⁶ *Morcellement provisoire de la « Grosse Roche »*, plan dressé par M. Bibas, 1947, échelle 1:1,000.

de cette interprétation :

« On délimite le terrain pour les familles nombreuses . . . »

« Je crois que la mairie donne le terrain quand on a trois enfants . . . , surtout quand on est né dans la ville . . . Ma belle-soeur avait déjà fait sa demande à la mairie depuis six ans ; c'est quand elle a eu trois enfants qu'on lui a donné le terrain . . . On dit qu'avec deux enfants on n'est pas dans le besoin . . . »

On est ainsi conscient de faire partie d'un groupement de défavorisés sociaux qui ne pourraient accéder autrement à la propriété privée : « Les malheureux se groupent ici, confiait l'un d'eux à l'auteur, même dans les cités, si vous êtes malheureux, vous ne pouvez y aller . . . »

Dans cette optique d'absence de lotissement préalable, et de conscience de solidarité dans le dénuement, il était inévitable que la densification de l'occupation se fasse au hasard. Le maire envoyait ses représentants pour tailler des terrains à même les espaces laissés vacants entre les maisons déjà en place. Les témoignages révèlent un rétrécissement progressif des parcelles :

« On a pris un *placement*²⁷ pour un monsieur, puis un autre pour une dame . . . Maintenant le terrain est petit . . . »

« A Trénelle, chaque personne a pris un *morceau* . . . La municipalité a donné des limites : 10 ou 15 mètres . . . Moi, il y a quelques années que je suis là ; j'ai pu me loger . . . J'ai planté des racines du pays . . . Mais, j'ai cessé de les planter dans les premières années des cinquante . . . ; à ce moment-là il fallait *faire de la place* aux gens . . . La population augmente et la municipalité donne la terre . . . »

« J'ai occupé tout le terrain à gauche et à droite ; j'y plantais des *dashesens*, des patates . . . Quand je suis venu, on m'avait donné 15 mètres sous 20 mètres . . . Mais quand les voisins sont venus, je suis revenu à mes 15 sous 20 . . . Maintenant, *y a plus de place* . . . y avait des goyaves au début ; comme on a donné des *placements* à tous les gens, ça s'est détruit . . . J'avais planté des pruniers de Cythère, maintenant c'est le voisin qui les possède . . . »

Un répondant a même révélé qu'il a prévenu la subdivision du terrain qu'il occupait antérieurement ; il l'a lui-même subdivisé en quatre parties, de sorte que ses voisins sont maintenant des amis. C'est dire que des pressions pouvaient être exercées auprès de la mairie pour choisir ses voisins.

A mesure que progressait la densification de l'occupation de l'espace, les dimensions des parcelles se rétrécissaient. Les autorités procédaient de façon pragmatique. On ne pouvait pas soupçonner l'ampleur que l'urbanisation de Fort-de-France allait prendre : « Dans le début on donnait jusqu'à 30 sous 10 mètres » avoua un résident. Un témoignage cité précédemment²⁸ indique que les dimensions de 15 x 20 mètres étaient fréquemment utilisées. Dans l'ensemble, la surface accordée comprenait environ 300 mètres carrés. Mais, certains témoignages révèlent des dimensions beaucoup plus restreintes : 10 x 15 mètres ou même 10 x 10 mètres. Il semble que les derniers terrains qui ont été taillés à même les flancs de la Trénelle dépassaient

²⁷ Ce mot « placement » désigne probablement un emplacement.

²⁸ Cité plus haut.

rarement les 150 mètres carrés. La difficulté de l'évaluation des surfaces s'aggrave du fait que beaucoup de gens qui ont sollicité l'autorisation du maire pour s'installer à La Trénelles n'ont pas attendu que cette autorisation leur parvienne. Le découpage des parcelles s'est donc souvent accompli au gré des occupants.

En général, cependant, l'occupation des terrains s'est faite avec l'autorisation du maire : « J'ai demandé un bout de terrain au maire . . . Deux personnes déléguées par le maire sont venues me montrer le terrain . . . il y avait des maisons partout (i.e. tout autour) . . . mais ce terrain était vide ». A la mairie on admet qu'il y a eu des cas où des gens se sont installés sans l'autorisation du maire ; mais ce fut l'exception. A cause du contrôle exercé par le maire, l'installation qui résulte de ce mode de peuplement ne peut en aucune façon se ranger parmi les « établissements urbains autonomes », tels que définis par John C. Turner²⁹ et dont le type le mieux connu est le bidonville ou district de squatters³⁰. Dans tous ces types de groupements urbains, les occupants se sont emparés de l'espace vacant à l'encontre des autorités gouvernementales³¹. L'originalité du peuplement de La Trénelles réside dans le fait qu'il s'est accompli à l'encontre de l'Etat, mais avec la complicité de la municipalité. Aux yeux des techniciens de l'urbanisme à l'emploi de l'Etat, la situation qui en est résultée est jugée cahotique ; mais, aux yeux du maire, elle a le mérite d'apporter une solution provisoire à la pénurie des terrains. « C'est sans plan, mais il y a un ordre », déclara un employé de la mairie.

Deux caractères de cette présence d'un ordre quelconque méritent d'être mentionnés. Il y a d'abord l'état d'amélioration continu, ou de construction toujours inachevée, des maisons individuelles :

« J'ai construit la maison. C'était d'abord une caille³². Maintenant elle est plus grande et en dur . . . avec balcon ; mais elle n'est pas finie parce que je n'ai pas d'argent . . . »

« J'ai d'abord construit en bois ; c'était petit. En tout temps, il faut changer les planchers, les murs : ça pourrait . . . Depuis l'année passée, j'ai fait la maison en dur . . . Si j'ai de l'argent, je vais peut-être peindre . . . Mais je ferai les fenêtres³³ avant de peindre . . . »

C'est donc l'habitat évolutif typique. Quand la mairie peut fournir une attestation que la maison est habitable, la Sécurité Sociale prête au requérant jusqu'à 250 000 francs ; cet accès au capital est peut-être à l'origine de la vitalité particulière manifestée par la construction de bâtiments à La Trénelles.

De plus, l'existence d'une végétation abondante dans les espaces interstitiels révèle une absence d'entassement. Dans les véritables bidonvilles, l'espace est entièrement occupé par les cases ; la végétation qui s'y trou-

²⁹ L'expression anglaise utilisée est « uncontrolled urban settlements ». Cf. John F.C. TURNER, *Uncontrolled Urban Settlement: Problems and Policies*, dans *The City in Newly Developing Countries, Readings on Urbanism and Urbanization*, par Gerald Breese (directeur), Princeton University, Prentice-Hall, 1969, pp. 507-534

³⁰ Cf. ABRAMS, Charles, *Man's Struggle for Shelter in an Urbanizing World*, The M.I.T. Press, 1964 ; Paperback Edition, 1964, Chapter Two.

³¹ TURNER, *op. cit.*, p. 508.

³² Ce mot désigne la maison de bois des Antillais.

³³ Ce qui veut dire dans le cas présent remplacer les panneaux en bois par des châssis vitrés.

vait précédemment a été complètement étouffée³⁴. Au contraire, la végétation est encore abondante à La Trénelle. On compte une moyenne de 7,03 plantes servant à l'alimentation sur chacune des parcelles qui constituent l'échantillon ; 51% sont des arbres fruitiers. Encore convient-il de dire que seules les plantes servant à l'alimentation ont été comptées ! Beaucoup d'autres arbres s'y rencontrent, ce qui donne à La Trénelle un aspect verdoyant.

Le désordre le plus total dans l'organisation des services urbains ordinaires constitue assurément la rançon de cet encouragement à l'initiative individuelle. L'urbaniste reproche surtout l'imprévision à l'égard des chemins. Pourtant, au cours des cinq dernières années, la municipalité a réussi à tailler tous les chemins nécessaires au passage de ces services urbains. Le secrétaire du maire déclara à l'auteur, non sans légitime fierté : « Nous avons repris le dessus à La Trénelle ». Sans doute a-t-il fallu déplacer des maisons pour faire passer les rues, mais il n'est pas du tout certain que cette façon de procéder a été plus coûteuse pour l'administration. On a eu recours en effet à une main-d'oeuvre spontanée, au « coup de main » ; l'administration fournissait les matériaux et les engins de terrassement, tandis que les résidents faisaient le travail. Le degré de satisfaction est ainsi très élevé parmi les habitants de La Trénelle ; une certaine politisation de la population s'est même manifestée comme l'indique le témoignage suivant :

« Il fallait une route . . . Ce n'est que cette semaine que c'est arrivé devant la maison . . . Il y a trois ans, le bulldozer est passé ; mais c'était étroit . . . Quand on a demandé pour des routes, on nous a dit qu'on n'avait pas le droit parce que nous n'avions pas de titre ; mais on nous envoie des feuilles d'impôt sur le revenu . . . ». « C'est moi qui ai vu le maire pour lui laisser savoir qu'il y avait du monde ici aussi . . . Voilà pourquoi la rue est en construction ! Elle monte ici . . . Le maire, il est déjà venu deux fois . . . Dès qu'il y a un accident, il monte sur les lieux . . . »

Il ne faut jamais oublier que « l'antillais préfère un taudis à soi à un appartement qui soit propriété d'autrui »³⁵. A La Trénelle, les gens sont propriétaires de leur maison ; ils n'ont pas à payer de loyer. D'aucuns les regardent comme les nouveaux riches de la société, puisqu'ils n'ont pas à payer d'impôt foncier. On dit que les événements leur ont donné raison ; ils ont maintenant l'eau (pas les égouts), l'électricité et des voies de desserte. Ils ont joué une bonne carte et ils ont gagné. Ils ont accepté de se passer de services urbains nécessaires pendant un certain temps pour jouir de la satisfaction d'être vraiment chez eux et demeurer à proximité du centre-ville. La Trénelle est dorénavant équipée comme un district urbain.

La topographie particulière de Fort-de-France a favorisé la mise en réserve d'un immense espace situé à portée du centre-ville. Quand s'est fait sentir la poussée démographique des dernières vingt années, l'administration municipale a pu y reléguer le surplus de population qui ne trouvait pas à se loger dans l'espace déjà bâti. Le dynamisme d'un maire, qui n'était aucunement lié par les concepts courants de l'urbanisme, mais très soucieux

³⁴ Le géographe Jean Marieu de l'université de Bordeaux considère cette absence de végétation comme une caractéristique de tout vrai bidonville (communication privée à l'auteur).

³⁵ Déclaration du secrétaire du maire à l'auteur. A ce sujet, voir le chapitre 8 de *Land and Adjustment in a Tropical Town, A Case Study : Mackenzie, Guyana*, par Romain PAQUETTE.

ENSEMBLE FLORÉAL

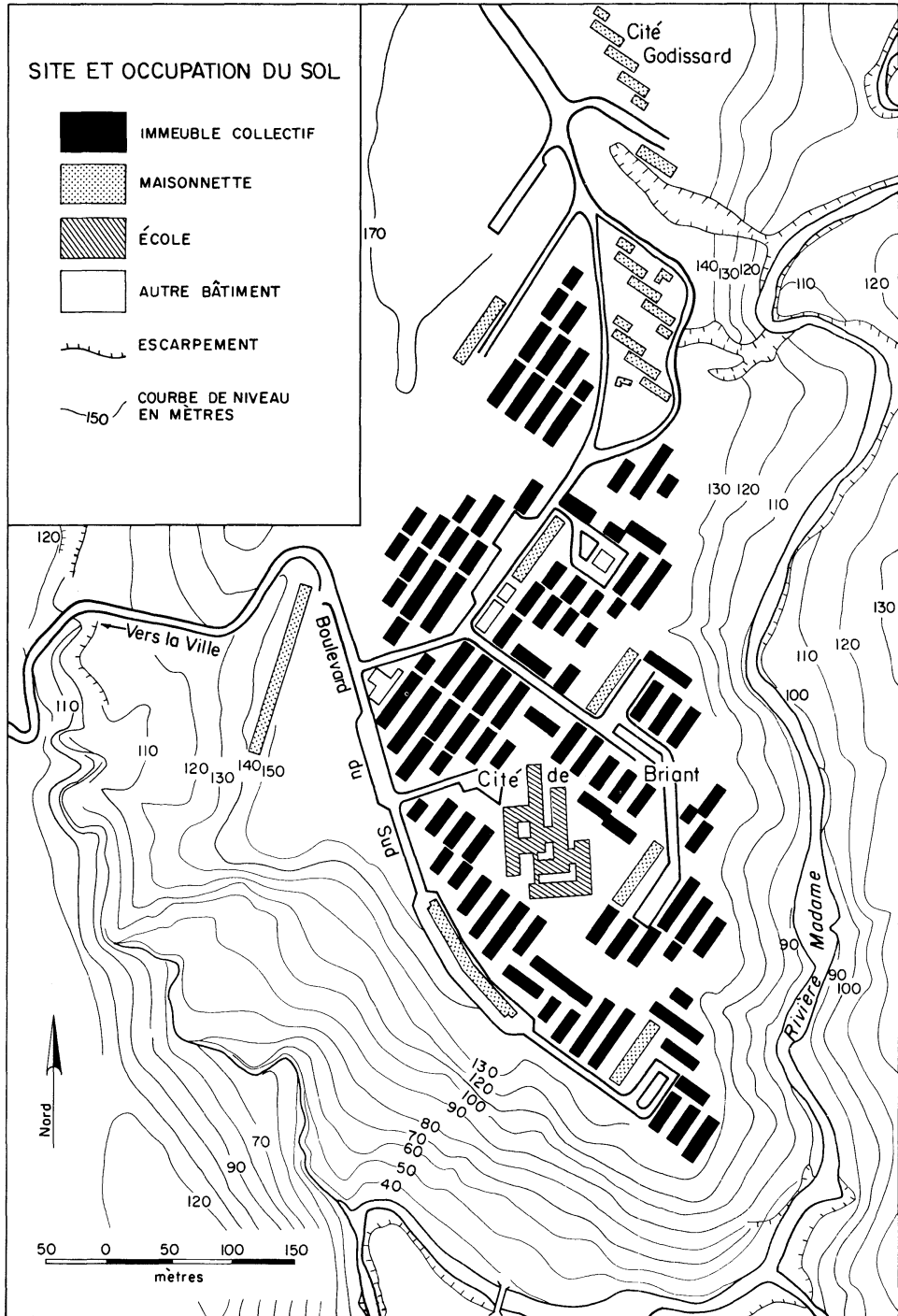


Figure 3

des problèmes sociaux immédiats qui exigeaient une solution immédiate, permit la formation d'une cité nouveau genre. Aucun visiteur ne peut nier que La Trénelles soit jolie. On a voulu dans le passé réserver le sud pour les privilégiés, en pensant qu'eux seuls pouvaient exploiter son site à sa juste valeur. Il vaut la peine de se demander si la classe populaire n'a pas mieux réussi à l'exploiter à sa propre satisfaction.

2. *L'Ensemble Floréal*

Cet ensemble de deux terres, De Briant et Godissard, domine la ville, tout au haut des pentes de La Trénelles (figure 3). La première terre appartient à la Commune de Fort-de-France ; la SIAG (Société Immobilière Antilles-Guyane) l'a louée pour une période de 99 ans. Quant à la seconde, la SIAG en a fait l'acquisition, de sorte qu'elle en est propriétaire. Ainsi, pour l'Ensemble Floréal, la Commune n'a que peu de juridiction sur le type de maisons qu'on construit. L'organisme qui s'en occupe, la SIAG, est une société H.L.M. au service de l'Etat. Sa fonction essentielle est de pourvoir en logements convenables les familles dont les revenus sont modiques. Ainsi, les résidents de l'Ensemble Floréal ne diffèrent théoriquement pas de ceux de La Trénelles ; ils sont censés appartenir au groupe des économiquement faibles. Par souci d'économie la SIAG a importé des modèles de H.L.M. de France continentale ; elle n'a pas conçu de modèle qui s'inspire vraiment du génie antillais. Il faut reconnaître qu'elle a su tirer un parti avantageux de la topographie de l'endroit. Mais comme elle construisait aux frais de l'Etat, elle semble n'avoir pas suffisamment tenu compte des recommandations de la mairie.

L'Ensemble Floréal comporte un mélange harmonieux d'immeubles collectifs et de maisons individuelles. D'un côté, cette cité respecte le goût de beaucoup d'antillais pour l'identification à un bout de terrain, grâce à ses 416 parcelles d'habitation ; de l'autre, elle témoigne d'un effort de contrôle sur l'étalement de la ville en offrant l'alternative d'un habitat en commun dans ses 16 immeubles collectifs. La présente étude se limite aux seules parcelles de terrain.

Sur chaque parcelle, la maison occupe environ la moitié de l'espace disponible, soit à peu près 100 mètres carrés. Contrairement à La Trénelles, toutes les maisons ont été construites sur le même modèle, avec des variantes mineures. Beaucoup d'occupants ont acheté leur maison par location-vente. Ils ont dû faire un déboursé initial de 3 000 F (soit \$600) ; puis, ils doivent continuer de verser une mensualité d'un peu plus de 120 F pendant une période de 20 ans. Ils auront donc payé environ \$6 300 pour leur maison à la fin de cette période. Comme à La Trénelles, ils peuvent se comporter en propriétaires. Mais pour ce qui a trait à l'achat du terrain, la situation n'est pas aussi simple. La SIAG peut procéder par location-vente à Godissard, où elle est propriétaire des terrains, mais à De Briant, où elle n'est que locataire et où se trouve la vaste majorité des maisons individuelles, la question de terrain reste en litige. La SIAG cherche présentement à acheter le terrain de la mairie pour ensuite revendre les parcelles à ses occupants ; mais ceux-ci préférèrent acheter leurs parcelles à meilleur compte directement de la mairie. « La municipalité ne peut nous laisser tomber — disait l'un d'eux —, mais nous voulons acheter directement de la municipalité sans l'intermédiaire de la SIAG ». Cette situation risque de créer des malaises sérieux : « ça nous gêne — avouait un résident —, à n'importe quel moment, ils peuvent me dire que je n'aurais pas dû . . . » acheter la maison.

II. COMPARAISONS ENTRE LES DEUX POPULATIONS

Dans les cités de La Trénelle et de l'Ensemble Floréal, un échantillonnage aléatoire de parcelles a servi de base à la présente étude. Le choix a été fait à partir des plans parcellaires. Cependant, ces plans n'offrent pas une valeur égale d'exactitude. Dans le cas de la cité planifiée, un plan parcellaire précis à l'échelle de 1:500 existait, où toutes les parcelles se trouvaient clairement délimitées ; pour ce qui a trait à l'habitat spontané, il fallut bien se contenter des données contenues sur les plans topographiques officiels, dont la dernière remise à jour au moment de l'étude remontait à 1957. Parmi les 416 parcelles de la première cité, nous avons procédé à un échantillonnage au 1/10 (42 parcelles) ; étant donnée la difficulté de connaître le nombre exact de parcelles dans la seconde cité, il fut décidé qu'environ le même nombre de parcelles y serait choisies. Mais comme la topographie particulièrement rugueuse de cette cité spontanée ralentissait considérablement le travail, le temps qui put être consacré à son territoire ne permit l'étude que de 30 parcelles, soit tout au plus 2.3% du total.

1. Communes d'origine

La population de ces deux cités est née soit dans les communes rurales de la Martinique soit dans l'une ou l'autre des deux communes faisant partie de l'agglomération de Fort-de-France. On s'attend à ce que la population de la cité spontanée de La Trénelle soit surtout composée d'anciens ruraux, car dans l'intention d'Aimé Césaire cette cité devait soulager les misères de la population qui se trouvait établie en ville ; or, les plus démunis sont généralement des immigrants de fraîche date. Au contraire, le phénomène de suburbanisation a dû jouer beaucoup plus parmi les gens qui ont déménagé à l'Ensemble Floréal. Bref, La Trénelle se serait largement peuplée d'immigrants, tandis que l'Ensemble Floréal représenterait plutôt un simple phénomène de déplacements intra-urbains.

Les lieux de naissance des maîtres et maîtresses de maison sont présentés dans le tableau 1 :

Tableau 1 *Lieux de naissance*

	<i>La Trénelle</i>				<i>Ensemble Floréal</i>			
	H	F	T	%	H	F	T	%
1. Communes de Fort-de-France et de Schoelcher	6	9	15	28.8	15	18	33	50.8
2. Les 32 autres communes de La Martinique	18	19	37	71.2	14	14	28	43.8
3. Autres pays	—	—	—	—	—	4	4	6.1
4. Total	24	28	52	100.0	29	36	65	100.0
5. Nombre de communes représentées parmi les 32 possibles	155	14	21		9	9	15	
6. Nombre de pays représentés	—	—	—		—	3	3	

Les communes de l'agglomération de Fort-de-France présentent un bassin de population qui est presque deux fois plus important pour l'Ensemble Floréal que pour La Trénelle. En contrepois, l'immigration en provenance des autres communes de la Martinique joue un rôle beaucoup plus considérable à La Trénelle (71%) qu'à l'Ensemble Floréal (44%). Dans ce dernier cas, l'hypothèse nulle d'une similitude dans les deux cités est rejetée avec un coefficient de confiance de 95%³⁶.

³⁶ La valeur de $Z_{0.05}$ étant de 2.33, $H_0 : X_1 = X_2$ (où X représente une cité) est rejetée, puisque $Z_{0.05}$ est supérieur à 1.96.

Quatre résidents de l'Ensemble Floréal déclarent venir de l'extérieur de la Martinique, deux du Vietnam, un d'Algérie et un autre de la France. Ce sont toutes des femmes, des partenaires que des martiniquais se sont choisies dans leurs déplacements au sein de l'ancien empire français. Comme cet élément de la population est habitué à la mobilité, il peut être compté parmi cette section de la population qui est née en milieu urbain. Ainsi, l'hypothèse nulle d'une similitude entre les deux cités au sujet de la population née en milieu urbain est aussi rejetée avec un coefficient de confiance de 95%.

Les immigrants ruraux tendent donc à se regrouper de préférence à La Trénelle plutôt qu'à l'Ensemble Floréal. Le secrétaire du maire a même déclaré qu'ils ont « boudé » de Briant, quand la SIAG leur offrit des maisons dans ce centre domiciliaire. Pas moins de vingt-et-une (21) communes (parmi les trente-deux (32) communes possibles) se trouvent représentées dans l'échantillon de La Trénelle, contre seulement quinze (15) pour l'Ensemble Floréal. Etant donné que l'échantillon dans cette dernière cité est plus large (10%) que dans la première (2.3%), il semble que la population de La Trénelle tire ses racines de presque toutes les communes de la Martinique. Au contraire, celle de l'Ensemble Floréal tend à venir des environs mêmes de Fort-de-France. Cette tendance serait encore plus marquée si on comptait la commune du Lamentin comme faisant partie de l'agglomération de Fort-de-France ³⁷.

L'Ensemble Floréal apparaît clairement comme une banlieue recherchée par les résidents de Fort-de-France, beaucoup plus que La Trénelle (cf. tableau 2). Il est important de remarquer que le mouvement d'émigration (i.e. de la ville vers la banlieue) présente trois fois plus d'ampleur que les déplacements de banlieue à banlieue. D'un autre côté, l'histoire relativement plus longue de La Trénelle explique pourquoi des gens y sont nés, quoiqu'ils ne soient pas nés sur la parcelle même où ils demeureraient au moment de l'entrevue ; la densification de l'occupation a entraîné de nombreux déplacements à l'intérieur même de La Trénelle. En résumé, le processus de suburbanisation (fuite vers la banlieue) semble dominer dans l'Ensemble Floréal, tandis que celui de simple urbanisation (arrivée de la campagne) est plus marqué à La Trénelle.

Tableau 2 Résidents nés dans l'agglomération de Fort-de-France

	<i>La Trénelle</i>		<i>Ensemble Floréal</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
1. Nés à Fort-de-France	8	53.33	25	75.75
2. Nés dans la même banlieue	4	26.66	—	—
3. Nés en d'autres banlieues*	3	20.00	8	24.24
TOTAL:	15	100.00	38	100.0

*Comprenant les Terres-Sainvilles, Ravine-Vilaine, Schoelcher, Tivoli, Bellevue, Balata, Ste-Thérèse et Le Calvaire.

³⁷ A l'Ensemble Floréal, 6 personnes ont déclaré cette commune comme leur lieu de naissance, contre seulement 2 à La Trénelle. Cela porte à 60% exactement le pourcentage de ceux qui à l'Ensemble Floréal proviennent de l'agglomération de Fort-de-France, contre seulement 32.6% à La Trénelle.

2. *Durée de l'occupation des parcelles*

Dans les deux cités, les résidents cherchaient à s'établir de façon permanente. Mais la durée de la résidence peut avoir des incidences marquées sur le type de ménages de chaque cité.

Tableau 3 *Durée d'occupation des parcelles (en années)*

	<i>La Trénelle</i>	<i>Ensemble Floréal</i>
Nombre moyen	11.1	4.8
Durée minimum	1.0	0.9
Durée maximum	26.0	7.0

L'Ensemble Floréal est beaucoup plus récent que La Trénelle. Plus de 23 occupants (soit 69%) s'y trouvent installés depuis la fondation de la cité de Briant (1960) ; et tous ceux de la cité Godissard (9 sur 9) y demeurent aussi depuis les débuts (entre 2 et 3 ans). La longueur moyenne de la résidence à La Trénelle est plus de deux fois supérieure à celle de l'Ensemble Floréal. Comme il a été dit précédemment, quatre occupants demeureraient sur son territoire avant que débute son peuplement ; ce sont donc les seuls non-immigrants de l'échantillon.

3. *Types de ménages*

Le mode d'attribution des parcelles qui a prévalu à La Trénelle explique pourquoi le nombre de personnes demeurant dans une même maison y est plus élevé qu'à l'Ensemble Floréal (6.5 contre 5.3).

Tableau 4 *Nombre de personnes et d'enfants par ménage*

	<i>La Trénelle</i>	<i>Ensemble Floréal</i>
1. Nombre total de résidents dans les ménages de l'échantillon	195	222
2. Nombre moyen de résidents par maison	6.5	5.3
3. Nombre total d'enfants dans les ménages de l'échantillon	95	107
4. Nombre moyen d'enfants par ménage	3.2	2.5
5. Nombre de ménages sans enfant	5	7
6. Nombre moyen d'enfants par ménage ayant des enfants	3.8	3

Si les différences révélées par le tableau 4 paraissent secondaires, il n'en est pas de même au sujet de la composition des ménages :

Tableau 5 *Composition des ménages*

	<i>La Trénelle</i>		<i>Ensemble Floréal</i>	
1. Homme et femme, avec ou sans enfants	23	76.7%	25	59.5%
2. Foyers sans homme, avec ou sans enfants	4	13.3%	14	33.3%
3. Foyers sans femme, avec ou sans enfants	2	6.7%	—	—
4. Homme dont la famille est dispersée	—	—	2	4.8%
5. Femme dont le mari est à l'étranger	1	3.3%	1	2.3%

L'échantillon comprend donc un plus fort pourcentage de couples à La Trénelle que dans l'Ensemble Floréal. Mais Z n'ayant que 1.52 comme valeur, cette différence pourrait fort bien n'être que le résultat du hasard. On peut faire le même commentaire pour les ménages sans homme, puisque la valeur de Z n'est que 1.92.

4. Emplois

La plus grande durée d'occupation des parcelles à La Trénelle qu'à l'Ensemble Floréal pourrait laisser croire que ses résidents ont consolidé leurs positions en ville et amélioré leurs emplois de façon plus efficace. Mais ce n'est pas le cas. En fait, la différence essentielle entre la cité planifiée et la cité spontanée s'explique surtout par la différence dans la structure des emplois. L'importance des collets bleus est deux fois plus considérable à La Trénelle qu'à l'Ensemble Floréal. La valeur de Z étant ici bien au-delà de 1.96 (i.e. 3.07), cette dernière différence dans le poids des collets bleus ne peut être le jeu du simple hasard. Il en est de même pour les collets blancs et les professionnels qui, mis ensemble, figurent avec dix fois plus de poids à l'Ensemble Floréal qu'à La Trénelle. Et comme Z a une valeur de 3.26, cette différence doit s'expliquer autrement que par le hasard.

Tableau 6 *Emploi de l'homme dans les ménages*

	La Trénelle		Ensemble Floréal	
1. Foyers avec un collet bleu	21	70.00%	14	33.33%
2. Foyers avec un collet blanc	1	3.33%	11	26.09%
3. Foyers avec un professionnel	0	0.00%	4	9.52%
4. Foyers avec un retraité	1	3.33%	0	0.00%
5. Foyers avec un chômeur	1	3.33%	0	0.00%
6. Foyers avec un agriculteur	1	3.33%	0	0.00%
Foyers avec un homme	25	83.33%	29	69.47%

Ces divergences entre les populations des deux cités se trouvent accentuées par le rôle économique qu'y joue la femme dans les foyers. On ne rencontre aucun cas de position vraiment rémunératrice parmi les femmes de La Trénelle ; mais à l'Ensemble Floréal, elles sont près de 31% à en profiter.

Tableau 7 *Emploi de la femme dans les ménages*

	La Trénelle		Ensemble Floréal	
1. Foyers où la femme n'a pas d'emploi	19	63.33%	22	52.38%
2. Foyers où elle est soit secrétaire, soit infirmière, soit serveuse	0	00.00%	13	30.95%
3. Foyers où elle a un autre emploi à plein temps	4	13.33%	4	9.52%
4. Foyers où elle a un emploi à temps partiel	5	16.66%	1	2.38%
Foyers avec une femme	28	93.33%	40	95.20%

Ainsi, le trait caractéristique de la cité spontanée est la permanence de ses résidents dans les positions les moins rémunératrices. Si l'on considère que ces positions jouent un rôle beaucoup moins important dans l'Ensemble Floréal, on comprendra facilement que l'accès à ces H.L.M. est plus difficile aux gens de la classe économique qui fondent leurs foyers à La Trénelle. Un répondant, parlant de ses misères, déclarait : « Même dans les cités si vous êtes malheureux, vous ne pouvez y aller ». Le souci de rentabilité économique que nourrit la SIAG à l'égard des loyers qu'elle offre à la population semble aller à l'encontre de sa raison d'être ; elle ne réussit à satisfaire que les plus fortunés parmi les économiquement faibles. Aussi longtemps que les planificateurs n'auront pas imaginé un système d'habitations qui soient vraiment à la portée des véritables économiquement faibles, des cités spontanées comme celle de La Trénelle seront nécessaires.

L'Ensemble Floréal a été qualifié par le secrétaire du maire d'échec sur le plan social, malgré sa réussite technique. Les plans initiaux en vue de venir en aide aux sans-logis ont été renversés. Au contraire, La Trénelles se révèle un succès dans l'ordre social, même si du point de vue technique elle laisse à désirer. Il semble qu'en pays en voie de développement on puisse se tromper gravement sur ce qui constitue un économiquement faible. La même erreur a été commise à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe³⁸. On en arrive alors à abandonner à leurs propres ressources ceux qui sont vraiment dans le besoin et à aider ceux qui pourraient se débrouiller par eux-mêmes. Mais l'expérience de La Trénelles nous apprend qu'avec un minimum d'aide les vrais économiquement faibles peuvent se tirer d'affaire par leurs propres forces. Ce ne sont donc pas les sommes englouties dans l'habitat populaire qui assurent le succès de ce mode d'habitat ; de moindres sommes peuvent apporter plus de satisfaction si elles sont utilisées en mettant en valeur le dynamisme interne de ceux qu'elles veulent aider.

Pour le secrétaire du maire, l'échec social de l'Ensemble Floréal soulève tout le problème politique martiniquais. Les décisions concernant la Martinique sont prises à 7,000 kilomètres de son territoire ; c'est ainsi la majorité des français qui décident des modes d'habitat pour une poignée de martiniquais. La municipalité de Fort-de-France a cherché depuis longtemps à créer un office d'habitation à bon marché ; mais il lui a toujours manqué le pouvoir de décision.

Dans l'avenir, il sera de plus en plus nécessaire de mettre à profit la main-d'oeuvre sous-employée des pays en voie de développement. En construisant leurs maisons selon leurs goûts et à leur propre rythme, les économiquement faibles éprouveront une satisfaction plus profonde et occuperont leurs nombreux loisirs à leur propre profit.

RÉSUMÉ

L'auteur fait une étude comparative de deux quartiers résidentiels de Fort-de-France, ville « primate » de la Martinique. L'un présente plusieurs caractères des Habitations à Loyer Modique (HLM) françaises ; son inspiration et son financement proviennent de l'extérieur du pays. L'autre résulte d'un ajustement spontané de la population qui a su profiter d'une ambiguïté dans la répartition des pouvoirs administratifs entre l'Etat et la Commune ; son inspiration et son financement relèvent directement du dynamisme interne de sa population. La cité spontanée ébranle les conceptions d'un certain urbanisme de prestige qui, en invoquant des critères élaborés dans les pays riches, y voit une forme de bidonville respectable ; mais elle reflète davantage les goûts et la situation économique de ses habitants qui ainsi ont créé leur propre milieu urbain à un rythme plus sécurisant.

ABSTRACT

The author compares two residential areas of the primate city of Fort-de-France in Martinique. The first shares a number of features with the French Habitations à Loyer Modique (HLM) ; it is entirely inspired and financed from outside the country. The second is the result of a spontaneous adjustment of the population that took advantage of an ambiguity in the distribution of the administrative power between the State and the Commune ; its inspiration and its financing depend entirely on its population's inner dynamism. The spontaneous residential district shakes off all prestige town-planning views which, on the basis of criteria set up in richer countries might call it a form of respectable slum area ; it reflects more accurately the preferences and the economic conditions of its inhabitants who thus shape themselves their own urban environment at a rhythm that makes them feel more secure.

³⁸ Cf. note 15.